

**EVOLUTION DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE. - ETAT ACTUEL DE LA QUESTION. - LA CLASSIFICATION GRAMMATICALE OFFICIELLE. - EST-CE QU'IL CONVIENT D'Y INTRODUIRE DES MODIFICATIONS? - DISCUSSION DES METHODES.**

Depuis longtemps, de nombreux auteurs ont étudié la grammaire mais en la considérant de manières bien différentes.

Quelques uns pensent qu'on doit accorder plus d'importance à l'étude des formes, tandis que d'autres conseillent d'approfondir l'étude des fonctions.

En réalité tout le monde parle et se sert de la langue d'une manière inconsciente, mais il y a de grandes différences entre la langue d'une personne cultivée et celle du peuple.

Il est vrai que si nous fréquentons un milieu où l'on parle correctement, nous finirons en parlant de la même manière. Ce sera donc par imitation inconsciente, par instinct que nous choisirons les expressions correctes.

Il me semble que le but de la grammaire est d'éveiller, chez tous les sujets parlants, cet instinct, de manière que, si on leur présente deux expressions ayant la même signification, ils sachent choisir la plus correcte.

Pour arriver à ce résultat, le sujet doit connaître le fonctionnement du langage; il doit savoir quelles sont les diverses tournures dont il peut se servir pour exprimer une même idée ou un même sentiment.

Si le sujet a une notion claire des fonctions grammaticales, des recours infiniment variés que lui offre la langue, il est en conditions de choisir la construction syntaxique qui se prête le mieux à l'expression de sa pensée.

Les grammairiens qui n'avaient pas considéré cet aspect

de la grammaire, approfondirent l'étude de la morphologie, c'est à-dire, l'étude des changements subis par les mots à travers le temps, au lieu d'étudier l'évolution de l'expression d'une idée ou d'un sentiment.

Cette évolution de la construction est caractéristique d'une langue et reflète l'esprit du peuple qui la parle.

Les études grammaticales commencent en France à l'époque de la Renaissance, car auparavant seulement le Latin avait été étudié grammaticalement.

Les premiers essais apparaissent en 1530 et ils continuent pendant tout le siècle. Comme le français subissait de grands changements, les grammairiens du 16<sup>e</sup>. siècle voulurent étudier la langue afin de pouvoir la fixer.

Le premier qui s'en occupa fut Jacques Dubois et après lui, Meigret, qui publia un livre où il faisait la distinction entre le bon et le mauvais usage. Il poussa aussi l'idée qu'il fallait parler comme la Cour et cette idée gagna du terrain, au 17<sup>e</sup>. siècle. Ce fut encore Meigret qui s'attacha à l'orthographe, désirant de pouvoir écrire phonétiquement. Pour cela il inventa un système assez clair, mais qui échoua à cause de ses nombreux adversaires.

C'est au 16<sup>e</sup>. siècle, où nous voyons le résultat de l'action des grammairiens sur la langue. Il s'agit de la prononciation de la diphtonge *oi*, qui se prononçait *ué*, plus tard *è* et enfin *ua*. Les grammairiens s'opposèrent à la prononciation venue des couches inférieures de la population et de la province; ils arrivèrent à uniformer la prononciation, en fixant les sons *ua*. D'ailleurs tous les mouvements phonétiques trouvent, au 16<sup>e</sup>. siècle, une forte résistance. Les classes cultivées, guidées par le purisme des grammairiens, font la guerre aux innovations.

Le développement de la langue ne répond plus à l'instinct comme auparavant, mais à la raison qui tâche d'analyser l'action de l'inconscient.

C'est donc à cette analyse du fonctionnement du langage, que la grammaire doit aboutir.

Au 17<sup>e</sup>. siècle, comme la raison dominait tous les autres éléments humains, on soumet aussi la langue à une sévère discipline.

Au 16<sup>e</sup>. siècle, le peuple avait compris qu'il jouait un

rôle dans la destinée de la langue. Au siècle suivant, il reconnut l'importance énorme de la langue comme manifestation de l'âme de la nation; C'est pour cela, que l'éducation du peuple se fait à travers la langue et au moyen de la grammaire.

Nous pouvons affirmer que les directions générales données aux études de la langue au 17<sup>e</sup>. siècle se maintiennent jusque dans le français moderne.

Un écrivain représentatif de l'époque, Malherbe, en simplifiant la langue française, agit aussi sur la grammaire et combat l'extrême liberté du siècle précédent.

Il faut se rappeler que cette langue, reflétait l'esprit individualiste de l'époque; de là les inversions fréquentes des termes de la proposition; la suppression des pronoms, (excepté dans les phrases interrogatives) le nombre considérable de conjonctions, etc.

Sous l'influence de Malherbe, la phrase évolue, elle reflète l'effort vers l'ordre rationnel; elle présente une forme un peu ample mais claire et précise.

L'oeuvre entreprise par Malherbe, fut continuée par Vaugelas et l'Académie Vaugelas, de même que Meigret au 16<sup>e</sup>. siècle, pense qu'il faut imiter l'usage de la Cour, mais "sans y chercher de raison"; c'est à dire qu'il faut accepter les règles imposées, sans les discuter; voilà le caractère dominant dans tout l'enseignement de l'époque.

L'erreur de la théorie de Vaugelas, était de croire que parce qu'une chose était bien dite d'une manière, elle devait être mal dite d'une autre.

Quelquefois Vaugelas établit la règle grammaticale, non d'après l'usage, mais d'après la raison. Cette métaphysique va devenir le principe de la grammaire.

Nous arrivons ainsi à 1660, date importante dans l'histoire de la langue; elle marque l'apparition de la "Grammaire générale et raisonnée de Port Royal", rédigée par Arnault, Nicole et Lancelot. Ils voulaient fonder l'étude de la langue sur la raison et ils essayèrent de justifier toutes les règles grammaticales par des considérations logiques. Il ne s'agit plus d'observer les faits et d'en tirer une règle; il faut les analyser et chercher leur fondement dans la raison.

De là procède la fameuse analyse :

Je mange, équivaut à : je suis mangeant ; hélas ! se décomposait ainsi :

sujet : je — sous — entendu  
verbe : être — sous — entendu  
attribut : malheureux.

La linguistique moderne a réduit au néant cette analyse logique.

Anciennement, lorsqu'il y avait un doute, on consultait l'usage ; au 17<sup>e</sup>. siècle on ne reconnaît comme autorité suprême que la raison.

La raison — dit Wartburg — “était devenue presque un instinct dans l'âme du peuple français”. Ce caractère va se refléter dans la langue ; on va supprimer les nuances affectives, afin d'obtenir une construction uniforme et simple. On va employer le subjonctif au lieu de l'indicatif après les verbes affectifs, car on considère d'une valeur incertaine le contenu du sentiment.

Il faut faire une place à part pour Mme. de Sévigné ; comme elle était bien spontanée dans l'expression de ses sentiments, elle continue à employer l'indicatif — Ex : “Il est ravi que je suis hors d'affaire” (cité par Wartburg).

C'est encore pour répondre à l'esprit de l'époque qu'on donne à l'expression plus de clarté et de précision. Nous trouvons un exemple dans l'emploi de : *celui* devant le pronom relatif et *celui-ci* lorsque la phrase ne renferme aucune proposition subordonnée relative.

Le type de la phrase représentative de l'époque nous pouvons l'observer chez Corneille. Dans ses chefs-d'oeuvre il emploie des constructions dont la structure est belle et logique en même temps.

.....  
La théorie des auteurs de Port-Royal, selon laquelle on doit chercher dans la logique l'explication des faits grammaticaux, a échoué, car il n'y a pas une correspondance exacte entre les catégories grammaticales et les catégories logiques.

Nous pouvons employer l'adjectif qui représente l'idée de qualité, avec la valeur d'un nom, c'est à dire, en lui attribuant l'idée de substance.

Ex: “Tout le sublime élan de l’âme humaine vers l’*Inconnaissable* s’est comme pétrifié dans ces ruines”.  
(LOTI).

A ce propos, Bally remarque que les linguistes appellent des “hypostases” ces espèces de substitution, où un mot remplace un autre de différente catégorie.

Ex: “Il y a en lui du grand homme et il y a de l’enfant”.

Ici Anatole France emploie le nom: enfant, pour rendre l’idée de qualité.

.....  
Au 18<sup>e</sup>. siècle, on ajoute à la conception grammaticale de Port Royal, un autre élément qui deviendra de plus en plus important dans les études grammaticales: le besoin d’analyser la langue parlée.

En effet, dans le 8<sup>ème</sup>. volume de ses oeuvres complètes, Condillac dit: ... “Je regarde la grammaire comme la première partie de l’art de parler”... Il considère que la grammaire doit étudier surtout la langue parlée, celle qui est caractéristique d’un peuple à une époque déterminée. Il a eu le mérite d’étudier aussi la langue populaire et par là il réagit contre ses devanciers qui ne considéraient que la langue d’une élite.

Au 19<sup>e</sup>. siècle les études grammaticales prennent un grand essor avec Noël et Chapsal, Girault-Duvivier, Ayer et Brunot. Girault-Duvivier envisage la grammaire sous deux aspects: comme étude générale des principes immuables de la parole (prononcée ou écrite) et alors il la considère comme une science; puis il étudie la “grammaire particulière”, celle qui tâche de faire accorder les principes généraux avec les intuitions arbitraires et usuelles d’une langue déterminée. Sous cet aspect-là, la grammaire laisse d’être une science, pour devenir un art. Ce que Girault-Duvivier a pressenti est que chaque langue a son esprit particulier. Il sait que le français est issu du latin, mais il sait aussi qu’au cours des siècles, la langue a pris l’empreinte du caractère des peuples qui l’ont parlée.

Au cours de l'exposé grammatical, Girault-Duvivier analyse la langue de l'époque mais en la rapportant au latin. Il remarque que tous les mots n'ont pas la même importance et il distingue ceux qui désignent les objets de nos pensées : substantifs et pronoms et ceux qui "peignent les différentes vues sous lesquelles nous les considérons" : articles, adjectifs, verbes, prépositions, conjonctions et interjections.

Dans la phrase il étudie assez clairement la fonction de chaque membre, surtout celle du régime ou complément. Il a même analysé les cas où le complément semble indirect par la forme mais où la préposition est grammaticalement inutile.

Ex : Il vous recommande *de* lire (cité par GIRAULT-DUVIVIER).

Il veut fixer la langue et comme modèle il propose celle de grands écrivains qu'il considère "les grammairiens par excellence".

A cette idée de vouloir fixer la langue, s'oppose, au début même du 19<sup>e</sup>. siècle la méthode historique, en introduisant la notion du relatif, du changement.

Vers 1800, on découvrit le sanscrit qui permit d'établir des analogies entre les langues indo-européennes. En 1816, Bopp inaugura la méthode comparative et Grimm montra ce que devait être la grammaire historique.

Cette méthode historique et comparative fut organisée par un savant allemand : Frédéric Diez. Elle pénétra en France grâce à Littré et à des disciples de Diez comme Brachet qui, en 1876 publia un traité de grammaire.

La grammaire comparative entraîne l'idée que parenté indique transformation. On s'aperçoit que cette évolution ne dépend pas de la volonté raisonnée des écrivains et des savants. On constate qu'elle est inconsciente et collective.

En effet, la langue parlée, vulgaire, continue sa marche d'autant plus sûre qu'elle est cachée, jusqu'au jour où elle envahit la langue classique en y amenant une nouvelle vie.

Cette découverte des évolutions, a fondé l'étude des langues sur leur histoire.

Les grammairiens de l'époque, trouvèrent l'explication

des faits grammaticaux dans la grammaire historique, de même que ceux du 18<sup>e</sup>. siècle la trouvèrent dans la logique.

Cyprien Ayer, dans son oeuvre *Grammaire comparée de la langue française* (1885) — dit: “L’étude de la grammaire doit s’appuyer constamment sur l’histoire de la langue qui seule peut donner la raison des règles et rendre compte des exceptions”.

L’étude faite par Ayer est complète et bien orientée. Il s’avise que la grammaire doit considérer l’état actuel de la langue, mais, comme l’usage présent dépend de l’usage ancien, on doit expliquer la plupart des faits grammaticaux par comparaison avec les anciennes formes.

C’est dommage qu’Ayer n’ait pas développé les idées capitales de son oeuvre.

En effet, c’est lui qui a dit: “la grammaire est la science du langage; elle a pour objet l’expression de la pensée par la parole”... — et puis encore: “...le langage n’est pas le produit de l’invention et ne s’apprend pas comme un art, mais, comme tous les dons naturels, il se développe par l’exercice”.

Alors, suivant ces pensées, au lieu de nous offrir une étude de différentes espèces de mots, il aurait été plus intéressant de nous montrer tous les recours que la langue nous offre pour exprimer une pensée déterminée. Ainsi après avoir proposé une phrase comme expression d’une idée, il pouvait développer cette idée au moyen des constructions syntaxiques, différentes.

Avec plusieurs exercices de la même nature, le langage se serait énormément développé et enrichi. C’est un aspect des exercices proposés par Bally dans le deuxième volume du *Traité de Stylistique*.

Wund, dans son *Volkerpsychologie* (1904) combat la théorie énoncée par Ayer; il démontre que l’étude historique de la langue a besoin d’un fondement psychologique.

Il ne suffit pas de connaître les évolutions de la langue, mais il faut savoir pourquoi les transformations se font dans un sens et non pas dans un autre; en un mot, il faut connaître l’influence du caractère psychologique du peuple sur le langage.

L’expression idiomatique des phénomènes, peut répondre

à deux tendances psychologiques; *causaliste* l'une, *phénoméniste* l'autre.

L'allemand, par exemple, est phénoménaliste, impressionniste, c'est à dire qu'il ne distingue pas avec précision le phénomène, de la cause.

Le français est causaliste, c'est à dire qu'il perçoit le phénomène comme action transitive exercée par un agent vers un objet.

La psychologie, devrait donc, révéler le mécanisme des faits linguistiques; pour cela nous avons besoin de rapporter toute expression à son contenu psychique.

Or, dans toute expression, il y a deux éléments: d'abord l'intuition pure ou synthèse qui est représentée par le radical du mot et puis l'application de l'intuition à la réalité (analyse) qui est enfermée dans l'élément formel.

De là nous arrivons à la conclusion, que la fonction de l'élément formel, est l'expression des rapports, des relations.

C'est pour cela — remarque Vossler — qu'à mesure que l'analyse avance, les relations se simplifient, s'unifient, pour arriver enfin à l'uniformité des systèmes flexifs. L'analogie a rétabli l'unité brisée par la phonétique. Par exemple, la forme *parlons*, a entraîné: *parle*, malgré l'existence du nom *parole*; *asseoir* a créé *assoira*, au lieu d'*asserra*; *tiens* a produit *tiendrai*, au lieu de *tendrai*; etc.

Quelquefois l'analogie agit sur les différentes personnes d'un même temps: Ex: *j'aime* prend un *e* final sur le modèle de: *tu aimes*. D'autres fois l'analogie assimile entre elles les mêmes personnes des temps différents. Le français, depuis son origine, a unifié en *ons* toutes les premières personnes du pluriel et plus tard les secondes en *ez* tandis qu'en latin classique il y avait quatre types.

Dauzat pense, avec raison, que l'évolution de la syntaxe obéit aussi aux lois de l'analogie et de l'attraction des formes comme le mot lui-même.

Les Grammairiens qui ne l'avaient pas compris ainsi, nous ont imposé plus d'une règle arbitraire à l'origine, mais consacrée à présent par l'usage.

Ex: Lorsqu'un verbe, par évolution devient le synonyme d'un autre, il tend à se construire comme le rival.



A la forme “je me le rappelle”, le peuple préfère: “je m’en rappelle”, par analogie avec “je m’en souviens”.

L’histoire des évolutions morphologiques est aussi dominée par l’analogie qui généralise les formes répandues et élimine peu à peu les formes isolées. Ainsi s’explique la disparition du prétérit (passé défini) de la langue parlée.

C’est encore l’analogie qui produit ce que M. J. Gilliéron a appelé: les “collisions homonymiques” et qui peuvent affecter les formes verbales. Ainsi s’expliquent les défektivités de certains verbes.

*Clore*, par exemple, est tombé aux trois personnes du pluriel dans l’homonymie de *clouer*.

*Frيره*, comme *lire*, devrait se conjuguer ainsi: frisons, frisez, frisent en homonyme avec *friser*. On remplace alors ces formes par la périphrase: elles vont frيره...

Les phénomènes de l’analogie, obéissent, selon les psychologues, aux lois fixes de l’association d’idées. Le mot *parler*, par exemple, attire le mot *écouter*.

Mais, tandis que l’objet de la psychologie est la variation illimitée des associations, celui de l’histoire de la langue est le nombre limité des associations vérifiées et consacrées par l’usage.

Selon Vossler, la psychologie a, sur les résultats de l’histoire de la langue, la même influence que la girouette sur la direction du vent.

Donc, la psychologie enregistre et décrit les faits, mais elle n’étudie pas leurs causes. D’après ce que nous venons de dire, nous voyons que certains grammairiens ont voulu emprisonner la langue vivante, dans le cadre du bel usage, tels Meigret et Vaugelas. D’autres ont voulu découvrir dans la raison les lois de langage qui dérivent de la psychologie et non pas de la logique; à ce groupe, appartiennent Arnault, Nicole, Lancelot, Condillac.

Mais la raison est un principe immuable; de là vient le désir des grammairiens de fixer la langue.

L’usage, au contraire, varie toujours selon les époques et les lieux; de là l’idée que la langue évolue constamment. Donc, aucune étude grammaticale doit être fondée exclusivement sur la raison; celle-ci n’explique pas la transformation des mots,

des formes et du sens; on doit plutôt considérer ces changements comme le résultat d'un ensemble de phénomènes inconscients: la physiologie des organes de la parole, l'analogie des associations; la psychologie du peuple; les influences sociales, etc.

Jusqu'au 19<sup>e</sup>. siècle les études grammaticales ont été influencées, selon ce que nous venons de dire, par la logique, l'histoire ou la psychologie.

Aujourd'hui ces études sont entraînées dans un autre courant: celui qui considère la langue comme un phénomène esthétique. Les principaux représentants de cette nouvelle tendance sont: Herder, Humboldt, Croce, Vossler.

Humboldt considère le langage non pas comme une chose morte, mais comme une production, comme une activité. Le centre de cette théorie idéaliste est "l'affirmation de la forme interne du langage".

Celui-ci est, selon Croce, un fait essentiellement intuitif; il ne veut pas lui reconnaître l'aspect intellectuel. D'accord avec cette théorie, Montoliu, définit ainsi le langage: "c'est la forme esthétique expressive de nos intuitions (représentée par la phrase) construite avec des éléments logiques (les mots).

Karl Vossler, a repris la doctrine de Croce en montrant que toute expression orale, est une création spirituelle, individuelle. Mais pour qu'elle ait de l'existence, il faut que les autres (la collectivité) l'acceptent et la répètent inconsciemment.

Bally fait dans son oeuvre "Le langage et la vie", les mêmes remarques que Vossler.

Il dit qu'une expression est une création, lorsqu'un parleur l'emploie inconsciemment; mais afin que cette expression s'incorpore au langage, il faut que le sujet entendant, la remarque et l'emploie à son tour comme parleur. D'après cela, il faut envisager la langue sous deux aspects: comme création individuelle et comme création collective. Le langage comme activité purement intuitive et individuelle est un art; la science qui le juge est l'esthétique.

Comme moyen de communication, il devient une création collective; la science qui l'étudie sous cet aspect est la linguistique historique.

Dans le langage, M. Vossler reconnaît deux manières d'ac-

tivité psychiques : une qui produit et une autre qui conserve ; une qui crée et une autre qui développe.

En développant une expression, nous nous servons des constructions syntaxiques.

M. Vossler remarque, que ce que l'homme primitif obtient au moyen de l'accent, l'homme cultivé l'obtient au moyen de la construction syntaxique.

Ainsi s'explique comment chez les peuples primitifs la syntaxe reste uniforme et fixe, tandis que la phonétique est infiniment variable.

Avec les progrès de la civilisation, les particularités de l'accent s'adoucissent ; les formes phonétiques se fixent, tandis que les facultés syntaxiques et stylistiques se développent à l'infini.

Pour la grammaire, la forme phonétique (création) est un renseignement, tandis que le développement est une construction.

En allant des formes phonétiques aux formes syntaxiques nous résoudrons l'esthétique de l'accent dans le style.

Par exemple, c'est l'accent qui fait oublier l'analyse des parties du groupe.

Une expression complexe, répétée, finit par se bloquer et elle devient alors une locution toute faite, désignant une idée simple.

Telles les expressions :

- a) "un sauve qui peut" — équivalant à fuite — panique,
- b) "un à peu près" — qui signifie environ,
- c) "tout de suite" — qui signifie, immédiatement.

Au point de vue grammatical nous pouvons dire que l'accent bloque des phrases ou des membres de phrases, correspondant à des idées simples.

La grammaire doit donc s'appliquer à rendre la même idée sous des formes différentes, au moyen des tours grammaticaux synonymes, comme le conseille Bally dans son "Traité de Stylistique".

La cohésion des éléments d'une expression composée démontre que le sujet parlant ne pense pas aux mots isolés ; il est préoccupé de relier la locution totale à l'idée qu'elle symbolise. Cette correspondance fait oublier la valeur des élé-

ments isolés. Quelquefois on oublie le sens des mots qui forment la locution; d'autres fois on ne distingue plus les rapports syntaxiques qui les unissent.

Par exemple, dans les expressions "Chercher midi à quatorze heures", "Donner sa langue aux chiens", on ne pense pas au sens des mots: midi, heures, langue, chiens, mais à l'idée que l'ensemble symbolise.

Ainsi comprise, la grammaire doit se résoudre en stylistique.

Il faut considérer aussi que le langage tâche de refléter les aspects de la vie réelle et par là il devient expressif.

Le langage individuel traduit la subjectivité de la pensée et l'usage consacre ces tours expressifs. Par exemple, chacune de ces expressions, traduit une impression différente: Quelle chaleur!, Ah! la bonne chaleur!, Maudite chaleur!

Dans quelques cas, un même fait d'expression peut avoir un sens exclusivement logique ou bien une valeur nettement affective.

En français, ce phénomène se présente fréquemment dans l'emploi de l'adjectif. Si nous disons: "de l'eau tiède", cet adjectif a une valeur purement logique, intellectuelle; mais lorsque nous l'employons dans l'expression: "un accueil tiède, ce même mot a une valeur subjective qui traduit un courant d'affectivité.

Après toutes ces considérations, nous arrivons à la conclusion qu'à présent la tendance dominante dans les études grammaticales est celle d'une pénétration toujours plus grande entre la stylistique comparative et la grammaire. On a compris que la meilleure manière "d'apprendre une langue est d'en faire ressortir les caractères propres, au cours de l'exposé grammatical" (Bally, *Le langage et la vie*). C'est dans ce but qu'on étudie à présent la syntaxe. Ce fut Strohmeyer le premier qui la considéra sous cet aspect, en montrant comment elle est caractéristique d'un idiome et comment la sensibilité y trouve son expression.

Il n'y a qu'à comparer ces tours syntaxiques pour justifier ces observations:

"Venez!, Voulez-vous venir!, Si vous veniez?, Vous devriez venir!, Venez ici; Voulez-vous bien venir?"

La syntaxe reflète ici le conflit entre le sujet parlant et

son interlocuteur. La construction (ou la forme) est différente, car elle traduit des nuances diverses d'une même pensée.

On entend généralement par syntaxe l'étude des procédés formels par lesquels s'expriment dans le langage, les aspects logiques de la pensée. Mais quoiqu'on présente la construction syntaxique comme une chose solide et ferme on ne trouverait pas à une époque déterminée, des tournures, des moules syntaxiques remplissant une fonction unique. Inversement on ne trouverait aucune forme de pensée qui soit représentée par une seule expression syntaxique.

1° Par exemple, en français, le présent d'un verbe peut désigner le temps présent :

“Tout à coup, ses yeux *étincellent*, le génie de Racine *éclaire* son visage; elle *pâlit*, elle *rougit*”. (MUSSET, *Un souper chez Mlle. Rachel*).

2° Le passé (ce qu'on a appelé présent historique) :

“Dans cette salle déjà pleine, il *entre* d'un coup mille hommes... Les boiseries *craquent*, les bancs *se renversent*, la barrière est poussée sur le bureau...” (MICHELET, *Histoire de la Révolution Française*).

3° Le futur prochain :

“Face, j'y *vais*, pile, je n'y *vais* pas! Pile! j'y *vais* quand même”. (NATANSON, *Théâtre*).

4° Un temps indéterminé :

“Rien n'*est* beau que le vrai, le vrai seul *est* aimable”. (BOILEAU, *Epîtres*).

Nous pouvons faire les mêmes remarques pour les prépositions.

Nous trouvons dans la langue, bien d'exemples, où, une même préposition sert à marquer des rapports différents.

On peut voir dans la syntaxe autre chose que l'étude des procédés formels représentant les aspects logiques de la pensée, si elle procède de la pensée, pour en étudier après les expressions linguistiques. Elle peut analyser par exemple, au moyen de quelles formes le français d'aujourd'hui exprime la quantité, ou bien la notion du futur, ou l'incertitude dans la réalisation d'une action, etc. Après on pourrait présenter et décrire les représentations grammaticales de ces notions pour analyser enfin les procédés matériels qui font passer la grammaire dans la parole.

Cette conception de la grammaire est d'accord avec celle de Brunot et celle de Bally.

Dans son "Traité de Stylistique", il conseille de partir des modalités et des rapports logiques supposés chez tous les sujets parlants (il s'agit d'un groupe possédant une même langue) et de chercher après, tous les moyens que la langue offre à ces sujets pour exprimer chacune de ces modalités, chacun de ces rapports. Lorsque la grammaire fera des recherches de cet ordre, elle deviendra un système de valeurs et non pas un système de procédés. Mais, comme dans le langage il n'y a pas à proprement parler deux systèmes différents : un système de valeurs intellectuelles, logiques et un autre de valeurs affectives, la grammaire qui étudie le premier et la stylistique qui s'occupe du second, s'aideront mutuellement afin de faire ressortir le caractère de cette grande synthèse : le langage.

LA CLASSIFICATION GRAMMATICALE OFFICIELLE, EST-CE QU'IL  
CONVIENDRAIT D'Y INTRODUIRE DES MODIFICATIONS ?

Dans un intéressant travail, publié par M. E. Frey en 1925 (*Quelques remarques sur l'enseignement de la grammaire française dans les classes. Etudes françaises, 3<sup>e</sup> cahier*), on attribue certains défauts de la grammaire française, à la manière dont elle a été constituée.

Sur ce point, M. Frey est d'accord avec M. Vendrijès (*Le langage*, page 107), qui affirme : "Notre grammaire a été bâtie au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle sur le modèle des grammaires du Grec ancien et du latin ; elle est restée faussée. Nous l'appuyons encore sur une nomenclature qui ne cadre pas avec les faits et qui donne une idée inexacte de la structure de notre langue.

Si les principes sur lesquels nous nous réglons avaient été étudiés par d'autres que par les disciples d'Aristote, notre grammaire française serait assurément toute autre".

Le danger de cette conception avait été remarqué par Meigret qui blâmait ceux qui sans considération "du pouvoir et de l'autorité de l'usage veulent asservir une langue à une autre".

Parmi les principales altérations subies par le latin, se

trouve la disparition d'une grande partie du système flexionnel.

En latin, les diverses formes d'un même mot avaient une grande indépendance. Ces formes changeaient selon leur fonction. Aujourd'hui ces fonctions sont exprimées par la place du mot ou bien par la préposition qui l'introduit.

A l'époque latine, un mot est une unité indissoluble ayant un sens déterminé et exprimant en même temps dans quels rapports il se trouve avec les autres mots ou membres de phrase.

Wartburg nous montre des exemples où le latin classique se servait indifféremment des prépositions ou des cas.

Ex: "aptus alicui rei et aptus ad aliquam rem", "aliquis eorum et aliquis de eis".

Les formes: *aptus ad* et *aliquis de* représentent la construction analytique telle que nous l'employons aujourd'hui.

Au 5<sup>e</sup> siècle, on remarque déjà que les prépositions, ont supplanté bien des terminaisons. Ce changement profond était la conséquence de ces constructions prépositionnelles dont nous venons de parler et qui s'employaient en même temps que les cas flexionnels.

Une autre cause de cette évolution était la modification de la mentalité générale qui s'éloignait peu à peu de la phrase synthétique. Nous pouvons remarquer ce même phénomène dans la manière dont on établissait la comparaison. On pouvait se servir des flexions: *fortis*, *fortior*, ou bien d'une forme analytique: *magis arduus*, *maxime arduus*" (cités par Wartburg).

Peu à peu, la deuxième forme remplaça la première et devint le procédé par lequel le français moderne exprime la comparaison. L'un des résultats de cette tendance à l'analyse est l'apparition de l'article. Il avait une valeur démonstrative qu'il a perdu en français moderne. A l'époque du Bas Empire, on se servait de l'article défini pour présenter une chose ou personne dont on avait déjà parlé, tandis que, quand il n'en avait encore été question, on employait l'article indéfini.

L'influence de la grammaire latine se fait sentir, aussi dans la façon dont on étudie ordinairement les "degrés de signification de l'adjectif".

En latin, ce sujet, avait sa raison d'être, car les adjectifs prenaient trois terminaisons différentes, mais cela n'arrive pas en français.

Pourquoi parler, par exemple, de "très instruit" et laisser de côté "peu instruit" ou "assez instruit"?

Cette étude ne se justifie en français — dit M. Frey — que par l'existence de : "meilleur — pire — moindre et quelques adjectifs en issime.

On pourrait la remplacer par l'étude de la comparaisons : d'abord entre deux êtres (établir leurs différences et leurs ressemblances ; puis entre deux qualités (constater des égalités ou des inégalités).

Après avoir fait des observations, on étudierait par quels moyens, le français exprime un haut degré, par exemple :

On verrait qu'il se sert :

- a) des adverbes d'intensité : très, fort, bien ;
- b) des préfixes : sur-super, extra, archi ;
- c) du suffixe : issime ;
- d) des adverbes de manière : extraordinairement, merveilleusement ;
- e) de la répétition de l'adjectif : Elle est jolie, jolie ;
- f) de la comparaison introduite par *comme* : blanc comme la neige ;
- g) d'un tour exclamatif, en employant *si* au lieu de très : **Ex :**

Aux regards d'un mourant le soleil est *si* beau !

(LAMARTINE).

Puis on ferait remarquer la valeur expressive de chaque tour.

.....  
L'influence latine s'est aussi exercée dans la distinction que les grammairiens ont établie entre les diverses espèces de mots dont les hommes se servent pour exprimer leur pensée.

Aristarque — dit M. Fontaine — (*Le problème grammatical*) les divisait en huit catégories : le nom, le verbe, le participe, l'article, le pronom, la préposition, l'adverbe et la conjonction. (Nous avons déjà dit que les Latins n'avaient pas d'article).

Denys de Thrace, disciple d'Aristarque, enseigna la gram-



naire aux Romains. Il considérait le prénom comme un article démonstratif.

Condillac identifie la fonction de l'article et celle de l'adjectif (*Grammaire*, page 242).

Quelques grammairiens comme Silvestre de Sacy, veulent que *ce*, *cette*, *ces* soient trois formes d'un article qu'ils appellent "démonstratif"; d'autres rejettent *un* et *des* parmi les adjectifs indéfinis.

M. Brunot dans son oeuvre *Histoire de la langue française* (t. IV, 2<sup>e</sup> partie, page 773), remarque qu'au XVII<sup>e</sup> siècle l'article indéfini *un* n'est pas admis dans toutes les grammaires.

Régnier-Desmarais considère *à* comme un article dans l'expression: "appartenir *à* César!"

Quant à l'adjectif, il y eut aussi des confusions: d'abord on le considérait comme un nom; au XVIII<sup>e</sup> siècle l'abbé Girard le considère comme "la quatrième partie d'oraison". (*Les vrais principes de la langue française*, t. II, pag. 169), mais il n'y admet pas les nombres; il les élève au rang de "partie d'oraison", mais en les limitant exactement à vingt trois mots.

Ce n'est qu'au XIX<sup>e</sup> siècle que l'adjectif est considéré comme une partie du discours sans se confondre avec les noms.

La grammaire de Port Royal a adopté une division des mots, qui remonte à une haute antiquité.

Elle considère:

- a) le verbe, qui se conjugue;
- b) le nom (substantif, adjectif, article, nom de nombre, pronom) qui se décline;
- c) les mots invariables (adverbe, préposition, conjonction) qui n'ont pas de flexion.

Pour Condillac, tous les éléments du discours se réduisent à quatre espèces:

"le substantif qui sert à nommer; l'adjectif qui exprime les qualités; les prépositions qui indiquent les rapports et enfin le seul verbe être pour prononcer nos jugements". (*Grammaire*, édition 1798, pag. 133).

Condillac décompose tous les verbes en deux mots: le

verbe être et un adjectif ou participe. Ex : *penser* équivaut à : être pensant.

Au XIX<sup>e</sup>. siècle on reconnaît dix parties du discours, mais on discute si le participe n'est pas un simple mode du verbe. (A. Fontaine, *Le problème grammatical, Introduction*, p. 8).

Girault-Duvivier, en 1822, fait cette classification :

- a) les mots qui désignent les objets de nos pensées : les substantifs et les pronoms.
- b) les mots qui peignent les différentes vues sous lesquelles nous les considérons : les articles, les adjectifs, les verbes, les prépositions, les adverbes, les conjonctions et les interjections.

Jullien dans son *Cours de grammaire supérieure* (1849), reconnaît sept parties du discours : le substantif, l'adjectif, le pronom, le verbe abstrait être, le verbe concret ou attributif, la préposition et la conjonction.

M. Ayer dans sa *Grammaire* (1851), les divise ainsi :

“le nom, qu'il décompose en substantif et adjectif ; l'article, le nom de nombre, le pronom, le verbe, l'adverbe, la préposition et la conjonction”.

Il remarque aussi, l'existence de l'interjection.

Le premier pas vers l'unification de la classification grammaticale, fut donné par le *Manuel* de Noël et Chapsal.

Cette classification traditionnelle des parties du discours, dit A. Dauzat (*La langue française, sa vie, son évolution*, édit. 1926), a été simplifiée par les linguistes”.

Dauzat propose de distinguer, d'une part *le nom* : substantif ou adjectif, qui désigne l'objet (être ou chose) ou bien la qualité ; d'autre part *le verbe* qui est un instrument abstrait du langage et qui traduit les actions et les états de pensée.

Il considère les autres mots, comme des outils grammaticaux accessoires.

“Toutes les grammaires — dit M. Frey (*Quelques remarques sur l'enseignement de la grammaire dans les classes. Les belles lettres*, 1925) — ont débuté par cette déclaration : “Il y a dix espèces de mots dans la langue française : le nom, l'article, l'adjectif, le pronom, le verbe, le participe, l'adverbe, la préposition, la conjonction, l'interjection. Ce sont les parties du discours”.



étudie la *quantité* et il nous montre tous les moyens dont la langue se sert pour l'exprimer :

- a) les adjectifs numéraux: *trois* hommes; deuxième leçon;
- b) les représentants: Sur vingt élèves, *trois* seulement ont fini le devoir;
- c) l'article *un*: idée d'unité;
- d) des adjectifs: nul, aucun (quantité négative);
- e) des nominaux: personne, rien;
- f) certains noms de mesures: mètre, arpent;
- g) des adverbes: environ, à peu près, peu, pas mal, beaucoup;
- h) l'article partitif du ("manger du pain", équivaut à "manger une partie du pain que voilà");
- i) certaines expressions: une goutte, une poignée;
- j) des mots qui multiplient: le double, le triple;
- k) des expressions pour indiquer le partage: un soldat *sur* dix, qui ne fut pas blessé; *de* quinze que nous étions, je reste seul;
- l) des mots indiquant une fraction: la moitié, le tiers;
- m) des expressions marquant l'addition ou le retranchement: et, de plus, en outre; hors, hormis, excepté;
- n) des préfixes: un *décilitre*, deux centimètres, etc.

.....  
Comme nous voyons, il cherche dans la langue tous les mots, tous les tours qui nous permettent d'exprimer les diverses nuances, d'une même idée générale.

Il applique le même procédé pour étudier: l'indétermination et la détermination, la représentation, l'action nommée, la portée de l'action, les circonstances, les faits et la caractérisation.

Cette méthode est d'accord avec les procédés que l'homme emploie pour exprimer ses pensées.

M. Fontaine, a, de la grammaire, une conception différente de celle de M. Brunot.

Il la considère comme "l'étude des formes du langage, en tant que ces formes sont régies par des lois générales, s'appliquant chacune à un grand nombre de cas particuliers". (*Le problème grammatical*).

Il propose d'étudier d'abord la morphologie (les formes diverses d'un mot considéré en lui-même); puis la syntaxe, c'est-à-dire, les règles qui président l'enchaînement des mots.

En parlant de sa méthode, il dit: "En grammaire il faut connaître d'abord les formes, pour *mieux* comprendre le mécanisme des fonctions et arriver enfin à la science de la phrase où la pensée vivante apparaît dans la forme correcte qui avère sa valeur". (*Le problème grammatical*, page 17).

D'après cela nous voyons que M. Fontaine fait la classification des mots selon leur forme, pour étudier après les fonctions de chaque forme particulière.

Il divise ainsi les mots: le nom, l'article, l'adjectif, le pronom, le verbe (le participe est considéré comme une forme verbale) l'adverbe, la préposition, la conjonction et l'interjection.

M. H. Sensine dans la *Grammaire concrète de la langue française*, publiée en 1910, commence par l'étude du sens et du rôle des mots, avant d'étudier leurs formes.

Comme on ne peut pas étudier toutes les parties du discours à la fois, après avoir considéré les formes simples de la proposition, il envisage séparément le nom, l'adjectif, etc... mais sans scinder chaque question". (*Le problème grammatical*, page 7).

Dans l'étude du nom, par exemple, il considère tout ce que s'y rapporte (sens, fonctions, formes): Il parle d'abord du rôle des noms; puis de leurs formes, les modifications: les déterminatifs du nom: l'article, les démonstratifs, l'idée de possession, la qualité; les compléments du nom, les prépositions. Il place l'observation des mots invariables, dans la partie où il étudie les formes complexes de la proposition; on les voit ainsi fonctionnant et alors, leur rôle et leur signification apparaissent nettement.

Dans la classification des verbes, il établit clairement la différence entre verbes transitifs et verbes intransitifs; il subdivise les transitifs en directs et indirects, selon la construction du complément.

Il catalogue les verbes en quatre groupes (conjugaisons) en tenant compte de l'infinitif au lieu de considérer les formes du présent de l'indicatif.

Quand il considère les compléments circonstanciels, il étu-

die aussi les adverbes, de même que dans l'étude des propositions coordonnées et subordonnées il introduit celle des conjonctions.

Ainsi il remplace le tableau artificiel du langage divisé en parties du discours, par une image de l'aspect vivant de la langue.

La *Grammaire de l'Académie française*, publiée en 1932, se maintient fidèle à la tradition; elle distingue dans la proposition, des mots variables et des mots invariables.

Dans la première catégorie, on range: le nom, le pronom, l'article, l'adjectif et le verbe (le participe est considéré comme un aspect du verbe).

Dans l'autre catégorie on place: l'adverbe, l'interjection, la préposition et la conjonction.

On considère d'abord la forme des mots et puis la fonction.

Dans la classification des verbes, on confond la forme et le sens.

Ainsi on dit: un verbe est transitif, lorsque "l'action passe directement sur un objet dit complément et le nom représentant ce complément n'est point précédé d'une préposition" (page 96).

Alors quand le complément est introduit par une préposition, le verbe est intransitif.

*Ex.*: obéir à ses parents.

La classification des verbes en groupes a été faite selon le présent de l'indicatif; on considère dans le premier groupe les verbes en *e*: parler; dans le second, les verbes en *is*: remplir; dans le troisième, les verbes en *s*: rendre, recevoir — venir.

Après l'étude du verbe, on entreprend celle de l'adverbe, de la préposition, etc., mais isolément.

On analyse d'abord leur forme, puis leur sens, mais on ne les fait pas "vivre" dans la proposition, on ne tire de leur emploi aucun effet de style.

M. Bloch et M. GeorGIN dans leur *Grammaire française*, conservent la classification de l'Académie, mais en suivant un ordre inverse: ils étudient d'abord le sens des mots et puis leur forme.

Dans la conjugaison des verbes, ils introduisent les for-

mes surcomposées et ils expliquent leur raison d'être par la déchéance progressive du passé antérieur.

Je crois que le plan suivi par Ch. Bruneau et M. Heulluy, dans la *Grammaire pratique de la langue française* publiée l'année dernière, est préférable à la classification traditionnelle.

Ils commencent par la proposition et alors ils étudient l'interjection dans les propositions exclamatives.

En considérant les éléments de la proposition, ils parlent du nom : sa nature — sa forme — sa fonction — ses différentes constructions, en un mot, tout ce qui se rattache au nom.

Ils groupent les mots au nom d'une idée générale; ils nous montrent l'emploi expressif de chaque élément et de cela, ils tirent des effets de style.

Dans la classification des verbes ils considèrent leur nature et puis leur construction en nous donnant une idée claire de la fonction complétive.

Dans la conjugaison, ils remarquent que le passé antérieur de l'indicatif et la deuxième forme du passé du conditionnel, ne s'emploient plus dans la langue parlée, que ces formes sont remplacées par d'autres surcomposées, adoptées par l'usage moderne.

La classification traditionnelle est quelquefois confuse parce qu'elle s'appuie tantôt sur la forme, tantôt sur le sens. Par exemple dans la classification des verbes transitifs et intransitifs. Elle considère les articles définis, indéfinis et partitifs, mais ce sont des appellations conventionnelles qui ne répondent pas exactement à des sens différents.

Les adjectifs qu'elle considère comme *indéfinis*, pourraient être admis parmi les numéraux ou parmi les qualificatifs.

L'arrêté ministériel du 25 Juillet 1910 pour éviter certaines confusions, a laissé de côté, et cela à dessein, les appellations de sens.

De nos jours, il y a une tendance chaque fois plus remarquable, vers la simplification des études grammaticales.

On tâche de substituer une grammaire d'observation à une grammaire de règles, en suivant la méthode proposée par M. Toutey.

M. Gaston Doumergue fait, à ce propos, quelques considérations dans la *Circulaire ministérielle du 28 Septembre*

1910, relative à la nomenclature grammaticale. Il pense que les études Grammaticales délivrées des définitions, des formules artificielles et des règles “a priori”, deviendront plus souples et plus vivantes.

De toutes ces remarques, nous pouvons tirer cette conclusion, faite par Brunot et Bony (*Méthode de langue française*): “Si vraiment enseigner la grammaire c’est mettre une personne en état d’employer toutes les ressources que lui offre la langue pour exprimer ses pensées, nous devons renoncer au cadre traditionnel ou du moins, tout en le conservant pour la commodité de l’explication, ne pas enfermer la langue dans ce cadre”.

Parmi les méthodes proposées par les grammairiens modernes il y en a une qui se distingue par la manière dont elle a été organisée: c’est la méthode conçue par F. Brunot et adaptée à l’enseignement par Frey et Guenot.

Fontaine, dans son oeuvre *Pour qu’on sache le français*, se montre contraire à cette méthode et en remarque les défauts.

Il trouve que ce n’est pas bien de parler d’abord à l’élève du nom, de l’adjectif, du verbe, c’est à dire des “parties du discours”, alors qu’après on lui parlera de la caractérisation, de la représentation, etc.

Mais, je trouve qu’on n’est pas obligé de faire distinguer à l’élève ce que c’est un nom, un pronom, un verbe, etc.; il suffit de lui faire remarquer le rôle, la fonction de ces mots, puis de lui faire observer quels sont ceux qui se rapportent entre eux, ceux qui relient les uns aux autres.

Après, on fera de nombreux exercices de substitution, c’est — à — dire qu’on exprimera une même pensée sous des formes différentes. Dans ces phrases on fera remarquer que tels mots caractérisent tel autre, ou bien qu’ils le déterminent, ou encore qu’ils le représentent.

On tâchera après que l’élève observe dans les différentes expressions, toutes les tournures dont on s’est servi pour déterminer, pour caractériser, etc.

Dans cette méthode l’analyse grammaticale se trouvera réduite à la constatation des rapports. Si l’élève distingue nettement les rapports grammaticaux, il ne trouvera aucune



difficulté dans l'analyse logique, et il sera en conditions d'exprimer aisément sa pensée.

Au moyen de cette méthode, le professeur aura éveillé chez l'élève, ce qu'on appelle "l'instinct grammatical", qui est si nécessaire et si important dans ce genre d'études. Fontaine critique aussi l'orientation de la méthode de Frey et Guenot.

Il dit: "C'est le langage qui fait connaître la pensée, non la pensée qui fait connaître le langage".

Assurément cela est pour les élèves, mais pour le professeur, il me semble que le procédé doit être inverse.

Il doit analyser comment, par quels moyens, nous exprimons telle pensée ou telle autre. Seulement, après avoir bien étudié toutes ces expressions plus ou moins synonymes, il pourra présenter à l'élève une proposition et lui demander d'exprimer la même idée à l'aide de tours ou de formes différentes. Il fera remarquer ensuite, comment l'élément intellectuel et l'élément expressif se traduisent dans la proposition. En faisant ces observations, il mènera les études grammaticales vers la stylistique.

Ce que je supprimerais dans le système de Frey et Guenot ce sont les dénominations nouvelles qu'ils introduisent, par exemple, celle de représentants, de nominaux, de conjonctions, etc., qui ne sont point nécessaires. Si cette méthode allait être appliquée à des élèves français, j'éliminerais même les dénominations qui répondent à la classification grammaticale traditionnelle: article, nom, verbe, etc.

Je ne procèderais pas ainsi, s'il s'agissait de nos élèves, c'est — à — dire, des sujets dont la langue maternelle n'est pas le français.

En voilà la raison: à l'école primaire ils ont étudié séparément le nom, le pronom, le verbe etc.; alors, lorsqu'en leur apprenant le français on leur parlera de la caractérisation, de la détermination, on ne pourra pas les empêcher de désigner les mots qu'ils emploient, avec les dénominations qu'ils ont jadis employées.

Dans ce cas-là, on ne trouvera aucune difficulté pour appliquer la méthode, telle que ses auteurs l'ont proposée et je crois que c'est justement avec les élèves de l'enseignement secondaire qu'elle pourra donner d'excellents résultats.

En effet, ces élèves possèdent un vocabulaire plus ou moins étendu; ils choisissent instinctivement la forme plus correcte pour traduire leur pensée. Ce qu'il manque alors, afin que l'étude grammaticale atteigne son but: c'est de leur faire remarquer quel est le mécanisme au moyen duquel on a exprimé la pensée, en un mot, de leur faire connaître le fonctionnement du langage.

*Le 26 Juillet 1938.*

#### BIBLIOGRAPHIE

- CONDILLAC: *Grammaire VIII<sup>e</sup>. volume des Oeuvres complètes*, éd. 1803.  
GIRAULT-DUVIVIER: *Grammaire des grammaires*, 1822.  
CYPRIEN AYER: *Grammaire comparée de la langue française*, 1885.  
F. BRUNOT: *Histoire de la langue française des origines à 1900*.  
HENRI SENSINE: *Grammaire concrète de la langue française*, 1910.  
SALOMÓN REINACH: *Sidonie ou le Français sans peine*, 1913.  
PAUL STAFFER: *Récréations grammaticales*.  
BRUNOT et BRUNEAU: *Précis de grammaire historique*.  
CHARLES BALLY: *Le langage et la vie*, 1926.  
— *Traité de stylistique française*.  
— *Impresionismo y gramática*. ("Colección Estudios Lingüísticos", T. II. Instituto de Filología).  
ALBERT DAUZAT: *La langue française, sa vie, son évolution*.  
EUGÈNE FREY: *Quelques remarques sur l'enseignement de la grammaire française dans les classes*. (Etudes françaises fondées sur l'initiative de la Société des professeurs français en Amérique, 3<sup>e</sup> cahier).  
MANUEL DE MONTOLIU: *El lenguaje como fenómeno estético*. (Cuadernos, T. I. Instituto de Filología).  
ADOLPHE TOBLER: *Mélanges de grammaire française*. (Traduction de Max Kuttner), 1905.  
SCHLEIDHER: *Les langues de l'Europe moderne. Grammaire de l'Académie Française*, 1932.  
FERDINAND BRUNOT: *Observations sur la grammaire de l'Académie Française*, 1932.  
ANDRÉ FONTAINE: *Le problème grammatical*.  
ANDRÉ FONTAINE: *Pour qu'on sache le français*, 1936.  
ANTOINE ALBALAT: *Comment il ne faut pas écrire*.  
KARL VOSSLER: *Positivismo e idealismo en la lingüística y el lenguaje como creación y evolución*. (Traducción de José Francisco Pastor).  
OSCAR BLOCH et RENÉ GEORGIN: *Grammaire française*, 1937.  
CHARLES BRUNEAU et MARCEL HEULLUY: *Grammaire pratique de la langue française, à l'usage des honnêtes gens*, 1937.  
W. VON WARTBURG: *Evolution et structure de la langue française*, 1934.

*Trinidad Berenice LYNCH.*